



Conseil général du 5 mai 2026

mardi 5 mai 2026 · 19:30 - 22:30 (Europe/Zurich) | Salle Polyvalente - Promasens

Participants

Présents

Aurélié Althaus, Virginie Barrelet, Cédric Bays, Olivier Bekaert, Sophie Bosson, Dimitri Burnier, Delphine Camilleri, Sylvain Chevalley, Daniel Crausaz, Mathieu Crausaz, Xavier Cuérel, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Emmanuel Gremaud, Luca Iannelli, Thorsten Michels, Eric Monney, Gaudenz Moser, Gaël Nardin, Eric Pahud, Gael Panchaud, Olivier Pittet, Simon Schneider, Mathieu Senn, Michèle Senn, Guillaume Tâche, Frédéric Viéla, Joseph Aeby, Andrea Bagnuoli, Loris Bossi, Claude Conus, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Antoinette Piccand, Karine Charrière

1 Ouverture de séance par M. Jean-Louis Dubler, doyen d'âge du Conseil général

A 19h30, **M. Jean-Louis Dubler**, doyen du Conseil Général, conduit les débats pour l'entame de cette séance constitutive de la législature 2026-2031. **M. J.-L. Dubler** souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'au public présent.

Les membres ont été convoqués par courrier en date du 14 avril 2026, affichage au pilier public et publication sur le site internet communal et via Illiwap.

Le Conseil général est composé ce soir de 30 membres. La liste des présences fait état de 27 membres présents et 3 excusés. Se sont excusés : MM. Mathieu Senn, Cédric Bays et Daniel Crausaz. Le quorum est dès lors atteint et sauf abstention, la majorité absolue sera à **14 voix**. **M. Dubler** rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et détruit après approbation de ce dernier. Le Conseil général pouvant valablement délibérer, la séance est ouverte à 19h35.

M. Jean-Louis Dubler souhaite particulièrement la bienvenue aux nouveaux élus du Conseil général et compte sur l'expérience des anciens pour les accompagner dans les réflexions menées durant ces 5 prochaines années. Les défis qui nous attendent sont principalement d'ordre financier car dans notre commune comme dans toute institution, les ressources budgétaires demeurent le nerf de la guerre. Toutefois, la Commune a des obligations envers ses administrés, auxquelles elle ne peut se soustraire et la loi impose l'équilibre des comptes de fonctionnement. Notre commune ne peut pas vivre à crédit. Chères et Chers Collègues, il vous appartiendra de prendre parfois des décisions difficiles et d'en assumer les conséquences. Il sera de notre ressort de faire preuve de pédagogie envers nos concitoyens. Certains dossiers majeurs verront leurs sorts scellés le 14 juin prochain. Actuellement en suspens, ils pourraient être abandonnés à l'issue de la votation.

A la suite de ces mots d'introduction, **M. J.-L. Dubler** présente l'ordre du jour. Il informe que celui-ci est modifié car le point 3 n'a pas lieu d'être étant donné que le règlement du Conseil général a été approuvé par le législatif lors de la dernière séance.

2 Désignation de 3 scrutateurs-trices pour former le bureau provisoire

M. J.-L. Dubler, en concertation avec les chefs de groupe, a désigné trois scrutateurs pour former avec lui le bureau provisoire. Il appelle donc à le rejoindre, Mme Marylène Dorthe (Horizons Communs), M. Sylvain Chevalley (Avenir Ville Campagne) et M. Gael Panchaud (Entente).

3 Présentation des groupes du Conseil général

M. J.-Louis Dubler présente les groupes du conseil général.

Groupe Avenir Ville Campagne (AViCa) - chef de groupe : M. Chevalley Sylvain

15 membres :

Barrelet Virginie - Bekaert Olivier - Bosson Sophie - Chevalley Sylvain - Crausaz Daniel - Crausaz Mathieu - Cuérel Xavier - Dubler Jean-Louis - Gast Christian - Iannelli Luca - Monney Eric - Moser Gaudenz - Pahud Eric - Pittet Olivier - Viéla Frédéric.

Groupe Horizons communs (anc. Horizons Jeunes) - chef de groupe : M. Michels Thorsten

8 membres :

Burnier Dimitri - Camilleri Delphine - Dorthe Marylène - Gremaud Emmanuel - Michels Thorsten - Schneider Simon - Senn Mathieu - Tâche Guillaume.

Groupe Entente - chef de groupe : M. Deillon Pierre-Alain

7 membres :

Althaus Aurélie - Bays Cédric - Deillon Pierre-Alain - Gianella Magali - Nardin Gaël - Panchaud Gael - Senn Michèle

4 Modifications mineures du règlement du Conseil général (annexé à l'ordre du jour)

Point annulé de l'ordre du jour

5 Election du-de la président-e pour l'année 2026

M. J.-L. Dubler poursuit l'ordre du jour et propose que l'élection des candidats des diverses commissions se fasse par acclamation. L'assemblée accepte cette proposition.

Est candidat : **Jean-Louis Dubler (Avenir Ville Campagne)**

Il n'y a pas d'autre candidat, **M. Dubler** passe au vote. **M. Jean-Louis Dubler** est élu, par acclamation, Président du Conseil général pour les douze prochains mois.

6 Election du-de la vice-président-e pour l'année 2026

M. Jean-Louis Dubler informe qu'à ce jour une seule candidature est annoncée.

Est candidate : **Delphine Camilleri (Horizons Communs)**

Il n'y a pas d'autre candidat, **M. J.-L. Dubler** passe au vote.

Mme Delphine Camilleri est élue Vice-Présidente du Conseil général par acclamation. **M. J.-L. Dubler** l'invite directement à rejoindre la table du bureau.

7 Election de 3 scrutateurs-trices pour la période administrative

M. Dubler annonce les candidats et candidates pour la période administrative, soit :

M. Sylvain Chevalley du groupe AViCa; **Mme Marylène Dorthe** pour Horizons Communs ; **M. Gael Panchaud** du groupe Entente.

L'assemblée n'ayant pas d'autre proposition, **M. J.-L. Dubler** demande de voter. Les scrutateurs sont élus par acclamation.

8 Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e

M. Dubler passe ensuite à l'élection de trois scrutateurs/trices suppléant/e/s.

Sont candidats : **Mme Sophie Bosson** pour AViCa; **M. Emmanuel Gremaud** pour le groupe Horizon Communs, **M. Gaël Nardin** pour le groupe Entente.

Il n'y a pas d'autre candidat, l'assemblée acclame les trois scrutateurs suppléants

Le bureau du Conseil général est désormais connu dans son entièreté.

9 Election des membres de la Commission financière pour la période administrative

9.1 Fixation du nombre de membres de la Commission

M. le Président explique que le bureau et les représentants des groupes ont proposé un nombre de membres par commission. Historiquement, les commissions étaient composées de 5 membres. L'an dernier, il y avait 7 membres en raison de la fusion. Maintenant que le nombre de membres du législatif est à nouveau à 30, il semble plus approprié de constituer des commissions de 5 membres. L'assemblée ne formule aucune remarque sur cette proposition.

La commission financière sera composée de 5 membres.

9.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission financière, soit :

Groupe AViCa : MM. Monney Eric et Pahud Eric
Groupe Horizon Communs : M. Thorsten Michels
Groupe Entente : MM. Cédric Bays, Pierre-Alain Deillon

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Les membres de la Commission financière sont élus à l'unanimité.

10 Election des membres de la Commission d'aménagement pour la période administrative

10.1 Fixation du nombre de membres de la Commission

M. le Président annonce que le nombre est défini à 5 membres pour la commission d'aménagement.

10.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission aménagement :

Groupe AViCa : MM. Crausaz Mathieu, Iannelli Luca
Groupe Horizon Communs : M. Schneider Simon
Groupe Entente : MM. Gaël Nardin et Gael Panchaud

M. le Président demande à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Les membres de la Commission d'aménagement sont élus à l'unanimité.

11 Election des membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative

11.1 Fixation du nombre de membres de la Commission

Tout comme la commission précédente, **M. le Président** informe rapidement que le bureau provisoire a fixé le nombre de membre à 5 pour la commission des naturalisations.

11.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission des naturalisations :

Groupe AViCa : Mme Virginie Barrelet et M. Olivier Pittet

Groupe Horizon Communs : Mmes Delphine Camilleri et Marylène Dorthe

Groupe Entente : Mme Magali Gianella

Aucun nouveau candidat se manifestant, **M. le Président** demande aux membres de présent de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Les membres de la Commission des naturalisations sont élus à l'unanimité.

12 Election des membres de la Commission durabilité et énergie pour la période administrative

12.1 Fixation du nombre de membres de la Commission

Une nouvelle fois, **M. le Président** indique que le nombre de membres a été fixé à 5.

12.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission durabilité et énergie :

Groupe AViCa : MM. Gast Christian - Moser Gaudenz

Groupe Horizon Communs : MM. Mathieu Senn - Guillaume Tâche

Groupe Entente : Mme Michèle Senn

M. le Président demande à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Les membres de la Commission Energie et durabilité sont élus à l'unanimité.

13 Election d'un membre du Conseil général à la Commission de l'enfance pour l'Accueil extrascolaire et l'École maternelle.

M. le Président annonce qu'à l'initiative du groupe Entente, le Conseil général souhaite proposer ce soir 2 membres pour la Commission de l'enfance. Le bureau du Conseil général n'y voit pas d'inconvénient.

M. le Président annonce les candidats à la commission de l'enfance pour l'accueil extrascolaire et l'école maternelle.

Groupe Horizon Communs : M. Gremaud Emmanuel

Groupe Entente : Mme Althaus Aurélie

Aucun nouveau candidat se manifestant, **M. le Président** demande aux membres de présent de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Mme N. Defferrard-Crausaz, Conseillère en charge du dicastère, remercie le Conseil général pour son investissement et annonce que le conseil communal prend acte des candidatures annoncées pour le poste à repourvoir au sein de cette commission. Le Conseil communal a décidé d'avoir un seul représentant du Conseil général dans cette commission, dès lors l'exécutif prendra contact directement avec les personnes annoncées pour transmettre son choix.

Mme M. Senn souhaite revenir sur la charge de la commission car il semble que l'an dernier celle-ci était particulièrement importante et le groupe Entente s'est fait la réflexion que deux personnes ne seraient pas de trop et estime judicieux de prendre les 2 candidats au lieu d'en choisir un seul.

M. P.-A. Deillon abonde en ce sens et demande une justification par rapport à ce choix de n'avoir

qu'une seule personne au sein de la commission. Il explique que le souci du groupe est de ne pas surcharger le représentant du Conseil général, et cette décision surprend quelque peu.

Mme N. Defferrard-Crausaz explique qu'après 8 jours d'expérience il est difficile de se faire une réelle idée de ce qui se passe au sein de cette commission. Elle rappelle que la commission de l'enfance est de la compétence du Conseil communal et c'est un choix qui a été fait. Il reste toutefois imaginable de débiter avec une personne et si nécessaire d'ajouter une seconde personne qui pourrait être suppléante dans un premier temps. M. P.-A. Deillon rebondit et indique que jusqu'à maintenant il y avait 2 représentantes du Conseil général dans la Commission, ces dernières faisaient des retours dans les groupes indiquant qu'elles étaient surchargées; maintenant il y a l'école maternelle en plus. Son sentiment est mitigé par rapport à cette décision.

Mme N. Defferrard-Crausaz répète le point de vue du Conseil communal et prend acte des remarques émises.

14 Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil de la Fondation Patrimoine Ville de Rue

M. le Président annonce qu'à ce jour une seule candidature à reçue, soit :

Groupe Horizons Communs : M. Thorsten Michels

M. le Président demande à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Le représentant du législatif au sein du Conseil de la Fondation Patrimoine Ville de Rue est élu à l'unanimité.

15 Divers

15.1 Informations relatives au nouveau règlement du Conseil général, à l'utilisation des applications Wedo et Illiwap, aux honoraires des membres du Conseil général

M. Le Président passe la parole au Conseil communal pour les informations suivantes.

M. Le Syndic prend la parole afin d'expliquer les différents outils utilisés dans le cadre du conseil général.

Il indique que nous utilisons l'application WEDO et en fait une brève description. Ce soir, les membres ont été convoqués par courrier postal, dorénavant tout se fera via cette application. Dans le courant des prochains jours, chacun et chacune recevra un courriel d'invitation via la plateforme, afin de créer le mot de passe est accéder aux différents documents. Il rappelle que l'entier des documents utiles au Conseil général s'y trouve, il est aussi possible d'y mettre des tâches individuelles.


M. Le Syndic poursuit en indiquant qu'il y a Illiwap qui est l'outil de communication avec la population. Cela fonctionne bien et le nombre de tous ménages a sensiblement été diminué. Il reste le moyen de communication le plus rapide en cas d'urgences (fuite d'eau, ...). Dans Illiwap, il y a plusieurs canaux, dont les sociétés locales qui annoncent leurs activités (lotos, chasses aux œufs, concerts,...), les paroisses et le club de foot. Cette application est l'outil principal et il reste toutefois des petites améliorations à apporter.


Le règlement du CG est la bible des membres du législatif. Il n'est pas nécessaire de le connaître par cœur, il reste toutefois important de le lire. Il a été validé lors du dernier conseil général de la législature 2021-2026 et doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat. Il sera applicable dès l'approbation du Canton.

M. Le Syndic explique le fonctionnement des rémunération des membres. Le montant est de CHF 80.-- par séance plénière ou par séance de commission (jeton de présence). Il rend attentif qu'il n'y a pas de notion de temps pour les séances, donc que la durée soit de 45min ou de 2h30 cela sera le même tarif. Lors des séances de groupe, il n'y a pas de jetons car il s'agit d'un travail de politicien. Une rétribution particulière a été instituée pour les personnes qui doivent faire des rapports dans les commissions, ou pour les auditions de candidats à l'AES par exemple, un tarif de CHF 25.--/heure a été instauré.

Pour les déplacements hors communes, un montant de -.70 cts/km est facturable et éventuellement d'autres frais justifiés, comme par exemple un apéritif à offrir pour la réception des responsables AES du Canton. Pour tout cela il est indispensable d'avoir les justificatifs.

Les formulaires seront dans WEDO disponible en tout temps. M. Le Syndic demande de remplir ces documents 1-2x/an, mais il est nécessaire de rendre les formulaires après la dernière séance de l'année.

 Formulaire Note de frais pour les membres du CG.xlsx

 Rue CG 05.05.2026.pptx

15.2 Présentation du personnel administratif et technique de la Commune

M. Le Président diffuse sur grand écran l'organigramme du personnel administratif et technique est présenté sur grand écran.

Mme Ch. Bosson annonce que sous la responsabilité de Conseil communal, il y a 8 personnes qui composent l'administration communale. Responsable de l'administration générale et contrôle des habitants : Chantal Bosson. Préposée au Contrôle des habitants, secrétaire adjointe et secrétaire du Conseil général : Karine Charrière. Secrétariat technique-construction : Géraldine Donzallaz-Deschenaux. Secrétariat scolaire : Sandra Curty. Administrateur des finances : Gaëtan Muller accompagné de Mme Fardel Christine et Mme Marchand Christine. Complète l'organigramme, Mme Joëlle Grangier et Mme Christine Marchand en tant que collaboratrices administratives. Chef de voirie : Nicolas Gay soutenu par 3 collaborateurs, MM. Christophe Baudois, Eric Perriard et Pascal Rolle. Il y a aussi env. 15 personnes qui travaillent sous mandat horaires.

M. S. Chevalley se questionne concernant le personnel de la déchetterie qui ne se trouvent pas sur l'organigramme. **Mme Ch. Bosson** répond qu'ils font partis du personnel horaire et n'apparaissent pas sur cet organigramme.

15.3 Calendrier des prochaines séances

Lundi 18 mai : séance publique d'information - référendum

Lundi 1er juin : séance du Conseil général - comptes

Dimanche 14 juin : Votation du référendum

Mardi 15 décembre : Séance du Conseil général - budget 2027

M. le Président demande s'il y a des questions concernant le fonctionnement du conseil général.

M. D. Burnier demande s'il y aura une séance voire plusieurs, entre le 1er juin et le 15 décembre? Il demande également si la commission pour le bâtiment scolaire va être reconduite.

M. Le Syndic répond qu'il y aura d'autres séances du législatif. Le vote du référendum va certainement induire rapidement une nouvelle séance en juillet. En automne, il est probable que l'organe législatif soit convoqué pour approuver quelques règlements. Il précise que nous arrivons au terme de la mise à jour de tout ce qui concerne la réglementation et les outils de base. Dorénavant, toutes les séances du Conseil général aura lieu le mardi soir. La date du 15 décembre reste informative et elle se fera autour du 15 décembre prochain.

En ce qui concerne le COPIL scolaire, le Conseil communal et la responsable du dicastère doivent encore en discuter et définir la ligne directrice de la commission pour cette législature. Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte et il est utile de bien définir la base pour avancer ensuite dans la bonne direction.

15.4 Informations relatives aux référendums soumis au vote le 14 juin 2026

M. X. Cuérel demande par curiosité, si chacun a relu le document du référendum. Est-ce qu'une séance sera mise en place pour discuter de cela et avoir des arguments combatifs. Il est surpris d'avoir lu que la commune posséderait un fond existant avoisinant le million de francs. Il trouverait intéressant, en tant qu' élu, d'avoir une séance pour comprendre les enjeux et avoir des arguments factuels, afin de se préparer à signifier aux référendaires qu'ils ont tort.

M. Le Syndic indique qu'un référendum est un outil de la démocratie que nous devons accepter. Notre rôle est maintenant de démontrer que les arguments des référendaires sont inadaptés ou peu crédibles. C'est un débat politique où chacun doit amener ses arguments et réflexions. Il indique qu'un débat public est agendé au 18.05.2026 ici-même, afin d'avoir une discussion pour présenter les faits et que chacun puisse poser des questions. Les 2 questions soumises aux votes, sont :

1. *Acceptez-vous la modification du coefficient fiscal de 77% à 95%*

2. *Acceptez-vous la modification du taux de contribution immobilière*

Le peuple votera et nous verrons si il nous suit ou non. Notre intention n'est pas de disséquer l'argumentaire des référendaires.

M. Le Syndic explique qu'il est nécessaire de comprendre qu'avec MCH2, il a fallu valoriser le patrimoine communal, comme les routes et les bâtiments. En soit, il a fallu dire que la route telle ou telle vaut CHF 150'000.--, celle-là vaut CHF 50'000.--, que ce bâtiment vaut CHF 400'000.--. Tout cela donne un total de plusieurs millions, mais cela n'est pas quelque chose de réalisable; ce n'est pas de l'argent physique. En soi, nous ne pouvons pas vendre 5km de routes neuves pour récupérer de l'argent. C'est un patrimoine qui ressort d'une technique comptable. En additionnant ce patrimoine, nous arrivons à CHF 10'000'000.-- de fortune dite libre, sauf qu'elle n'est pas réalisable. Aujourd'hui, nous n'avons pas de trésorerie. Cela veut dire que nous devons encaisser avant de payer les factures. Il y a un lien direct entre l'état de nos comptes bancaires et les factures qui arrivent. Nous sommes en difficulté de trésorerie, comme cela serait le cas pour une entreprise. La différence avec une entreprise, c'est que nous ne pouvons pas vendre 400m de canalisations d'eaux usées, alors qu'une entreprise pourrait vendre un véhicule dont elle n'a pas l'utilité.

Le discours reste difficile car il y a une partie technique qui est manipulée. **M. Le Syndic** ajoute que le Service des Communes (SCom) arrive à la même conclusion. une délégation du Conseil communal a rencontré les spécialistes de la surveillance des finances communales et les conclusions sont les mêmes.

M. le Syndic annonce que le résultat 2025 de la commune, se solde par un déficit de CHF 9'000.--. Ce montant est extraordinaire. Mais il faut être conscient que pour y arriver, le montant de CHF 430'000.-- a été prélevé dans la réserve et que nous avons obtenu le subside de fusion de CHF 580'000.--. En réalité, nous avons un déficit de 1 millions de francs en 2025. Mais la réalité est que nous avons des emprunts à hauteur de 14'000'000.--. A chaque investissement, nous devons obtenir des emprunts. L'émotionnel prend le dessus dans le débat, c'est normal; en tant qu'élue, nous devons rester factuel devant la population. Nous allons perdre encore CHF 1'500'000.-- en 2026.

M. E. Pahud revient au point 15.3, pourquoi la séance du 18.05.2026 n'était pas notée sur le calendrier, car elle a une importance capitale pour la commune. En tant qu'élue, chacun aimerait se préparer car cela va être un peu la guerre des tranchées. **M. le Syndic** répond que la date a été fixée seulement hier et le slide avait déjà été établi. Il n'y avait pas de volonté à cacher cela, il a été nécessaire aussi de rencontrer le SCom et la Préfecture pour voir les conséquences et établir les marches à suivre en fonction du résultat de la votation. Tout est très serré avec le changement de législature.

Mme S. Bosson demande si une communication écrite sous forme de tous ménages sera prévu pour la population, avec les arguments décrits ce soir? Est-ce que le législatif a aussi une part de responsabilité ou peut faire quelque chose, ou seul l'exécutif à ce devoir.

M. le Syndic répond qu'une brochure sera jointe au matériel de vote remis à l'ensemble des votants. Il précise que l'exercice est périlleux pour trouver les mots justes, pour convaincre et expliquer la situation. L'évolution de la population fait que les charges liées vont encore exploser puisque nous bétonnons le district. Ce sont les conséquences de l'augmentation de la démographie. Tous les sujets qui touchent les charges liées cantonales, régionales et interrégionales explosent depuis plusieurs années. La masse fiscale n'évolue que sensiblement puisque nous n'avons pas de zone à bâtir à développer. De l'autre côté, nous avons beaucoup investi pour nos infrastructures. Ce n'est pas parce que nous passons un moment difficile que nous n'avons pas besoin d'un avenir pour l'école. Le constat est que nous devons payer plus.

Il ajoute qu'il est difficile de vulgariser les termes pour que chacun comprenne, car tout est très technique. Tous les élus devront aussi porter la voix de la Commune, pour que le tout un chacun sache les conséquences de cette augmentation fiscale.

La manipulation de l'information est importante. Jamais le COPIL de fusion a dit que la fusion devait être acceptée pour diminuer les taxes et les impôts. Il y a eu débats lors des discussions au sein du Comité de Pilotage. Les taux étaient de 83% à Chapelle, 79% à Rue, 75% à Ecublens, 79% à Auboranges. Nous ne devons pas rentrer dans l'émotionnel mais bien rester dans le factuel, car nous sommes les gestionnaires de la commune. L'autonomie communale n'est pas en main de la Préfecture ou du SCom. La décision d'augmenter les taux était justifiée.

Mme V. Barrelet trouve personnellement que la communication avec la population n'est pas adéquate. Est-ce qu'une information dans le bulletin de vote n'est pas un peu tard; ne serait-il pas mieux de faire une communication plus tôt. Aussi, est-ce qu'il ne serait pas utile de soustraire ou faire relire les textes par des personnes hors commune pour que cela soit plus accessibles à la population. Certains termes sont très techniques mais pas forcément accessible au communs des mortels.

Mme N. Defferard-Crausaz explique que le temps imparti pour travailler sur cette communication est très restreint. Pour le moment, les travaux de rédaction et recherches d'argumentation sont en cours pour l'élaboration du feuillet qui accompagnera les votes. La suggestion est pertinente, toutefois le temps doit être pris en compte et il ne sera peut-être pas possible de faire une relecture externe.

15.5 Questions-réponses en lien avec le fonctionnement du Conseil général

M. X. Cuérel est un peu surpris du déroulement de la séance et trouve que cela a très rapide. Il remercie **M. le Président** pour les efforts fournis. Il se rappelle de la première séance après la fusion où il y avait de nombreux points à discuter et des divers points voter. Il a plusieurs questions en tête comme avoir au prochain ordre du jour, la demande de caution de l'US Rue. Le budget communal ne sera pas grugé par cette demande puisqu'il s'agit d'une caution et si les documents demandés sont fournis à la commission financière, il est normal de traiter ce point. Premièrement par politesse pour les demandeurs et deuxièmement car ils ont engagé des maîtres d'oeuvre et ils ne peuvent pas attendre.

M. X. Cuérel poursuit avec le personnel à l'heure tel que Mme Bosson l'a signifié, car il estime qu'il serait utile de les avoir dans l'organigramme pour des questions de budget car il est nécessaire de savoir combien de personnes sont payées à l'heure. Ce soir, il est indiqué une dizaine de personnes, mais cela n'est pas très clair et il est nécessaire d'être transparent sur ce point.

M. Le Syndic répond que pour la question de l'organigramme, il est possible d'en faire un plus détaillé comprenant toutes les personnes fixes avec un salaire horaires (personnel de déchetterie, conciergerie..). Il est plus compliqué de prévoir le nombre d'heures que M. Z va faire pour l'entretien du cimetière de Chapelle ou M. Y pour le ramassage des Robidogs. Le Conseil communal a décidé de garder toutes ces petites mains, ô combien importantes, car cela fonctionne ainsi. Toutefois, il est plus difficile de quantifier le nombre d'heures par année car cela est variable, mais il est possible d'aller plus loin dans l'organigramme, car il y a encore le personnel de la maternelle, de l'AES.

M. Le Syndic pour répondre à la question du prochain ordre du jour, ce dernier va être discuté avec le bureau du Conseil général directement à la suite de cette séance. Le Conseil communal dans sa proposition de tractanda a d'ores et déjà intégré le point de la caution de l'US Rue, tout comme l'approbation du règlement sur la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires, celui relatif à l'évacuation des eaux, les armoiries communales, etc. Cet ordre du jour doit encore être validé par le bureau du Conseil général, raison pour laquelle il n'a pas encore été diffusé.

Mme M. Senn demande s'il est possible de savoir la répartition du Conseil communal. En plus de cela, est-ce possible de nous présenter les gros dossiers qui vont devoir être ouverts sur les tables.

M. Le Président propose à chacun de se présenter et indiquer son dicastère :

Claude Conus : Parchets communaux, eaux, forêts. Ses dossiers actuels sont la révision des règlements des eaux usées et l'épuration.

Antoinette Piccand : Santé, cimetières, Service social, Seniors+. Mme Piccand indique que le service social est géré par une commission sociale composée de 5 membres. Il y a 2 membres de l'exécutif d'Ursy et 2 membres élus de Rue, pas nécessairement de l'exécutif. Cela signifie qu'une place est encore libre afin de remplacer Mme Barbey. Si un membre du Conseil général est intéressé, il peut sans autre contacter l'administration puis le Conseil communal désignera le candidat retenu pour cette fonction. Elle précise que la commission sociale siège 1x/mois le mardi à 18h15. La 5ème place est détenue par Mme Nydegger qui possède une formation au sein de l'AI et que la loi permet d'avoir quelqu'un d'un autre milieu pour siéger dans la commission.

Joseph Aeby : Syndic en charge des finances, routes, administration générale. Son défi est de trouver le financement des gros projets de ses collègues. Pour les routes, le projet prioritaire n°1 est Valtraloc Rue, car les ruptures de conduites deviennent trop fréquentes. Avant une rupture de conduite coûtait approximativement CHF 6'000.--, aujourd'hui c'est entre CHF 20'000.-- et CHF 25'000.--. Nous sommes en train de jeter l'argent par les fenêtres et il est important de trouver des solutions responsables maintenant, avec le Service des Ponts et Chaussées (SPC).

Nathalie Defferrard-Crausaz : Vice-syndique : formation, école, AES, petite enfance. le plus grand dossier reste le bâtiment centralisé de l'école

Franco de Andrea : Feu, PC, Sociétés locales, Déchetteries. Son défi actuellement est l'harmonisation du règlement des déchets.

Andrea Bagnuoli : Police des constructions, mobilité. Son plus gros chantier sera de celui de la soumission des transports scolaires primaires.

15.6 Mots de clôture

M. Le Syndic termine en ses mots :

*"Monsieur le Président,
Madame la Vice-présidente,
Mesdames, Messieurs,
Il fût un temps où nous tous, élus d'un exécutif ou législatif communal, au soir d'élections âprement disputées, étions un brin jalosés, voire un brin enviés. Les élections communales qui bannissaient les perdants et encensaient les vainqueurs. Faire partie des autorités communales étaient perçues comme la réussite à un examen de popularité et de civisme. Le civisme est le terme qui désigne le respect et le dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et dans laquelle il s'engage à respecter les conventions et les lois, l'établissement de normes sociales adopté pour réguler la vie en société.*

Il disait à force de vaincre sans péril, on finit par triompher sans gloire. Comme jamais les dernières élections communales auront peu séduits. Vous l'avez entendue comme moi lors de la cérémonie d'assermentation, la cote de popularité de nos fonctions est au plus mal. En l'absence de compétition, nous ne sommes pas ici en vainqueur. Nous sommes ici et ça concerne le 90% d'entre nous parce que nous sommes volontaires ou volontaires désignés.

Ce constat, même s'il est un peu amer ne doit pas entacher notre motivation. Il ne doit pas ternir notre fonction. Nous sommes les élus et c'est à nous et nous seuls, de remplir les missions qui nous incombent par les lois et les règlements qui régissent notre pays, notre canton et nos communes. Pas de place pour le fatalisme, pas de place pour le défaitisme. Nous devons embrasser notre rôle avec fierté et avec force. Je ne vous cache pas, et vous le savez comme moi, que des critiques et des doutes planent sur le bien-fondé du Conseil général. Nombreux sont celles et ceux qui préféreraient le retour à l'assemblée communale. Comme je l'ai dit et je le répète, cette législature sera celle du maintien ou de la disparition de la chambre législative.

Chacun, chacune d'entre vous a derrière lui au moins 60 votants et 80 habitants Quand vous vous exprimerez, quand vous devrez décider et proposer, sachez que vous le faites pour toutes les personnes qui sont derrière vous, que vous représentées et qui composent notre communauté. Vous avez l'obligation éthique d'étudier les dossiers, de vous intéresser aux questions politiques et de maîtriser les rouages du fonctionnement communal. On ne vous demandera pas d'être toujours d'accord, mais ce qu'on attend de vous c'est le débat. Votre fonction nécessite en moyenne, hors commission, six séances par année. Celle de conseillère et conseiller communaux en exige au moins 60. Il n'y a pas de commune mesure. Nous nous n'avons pas le même rôle, mais vous décidez et nous exécutons. Au-delà de la charge politique, vous avez également le devoir pour ne pas dire l'obligation, de démontrer votre intérêt à la vie locale, pour nos sociétés et nos clubs, pour nos manifestations nombreuses et qualitatives.

Environ 250 enfants garnissent nos salles de classe. Plus de la moitié bénéficie de prestations et de l'encadrement de nos sociétés locales. C'est un extraordinaire privilège que nous devons maintenir à tout prix; cela fait partie de notre culture dans notre environnement, à la fois champêtre et campagnard.

Mais le travail ne s'arrête pas là. Nous, toutes et tous avons encore un autre rôle; celui de rassembleuse et rassembleur au sein d'une communauté politique qui repose sur le mariage de quatre communes. Pour vous le dire comme je le pense, nous nous aimons mais nous ne coucherons pas. Pour sceller notre union, nous avons l'impérative nécessité de faire un enfant que nous appellerons ECOLE. Mais comme tout élu responsable, nous devons nous assurer que nous avons les moyens et le besoin de son existence. Une voisine, a fait un autre choix... elle a commandé le bébé et puis s'est dit "finalement nous n'avons pas les moyens de le nourrir, mais on verra quand il sera là." Malgré les déceptions engendrées et le retrait de notre crédit d'étude, notre option paraît quand même meilleur que responsable.

La semaine passée, le jeudi 30 avril comme un trait d'union, le peloton du Tour de Romandie a traversé chacune de nos localités. Cet événement fut un énorme succès avec des bénévoles et des responsables de Chapelle, d'Ecublens, d'Auboranges et de Rue. Ensemble, nous avons démontré que la première force d'une organisation humaine est l'état d'esprit. Malgré l'adversité qui caractérise le débat politique, c'est l'état d'esprit qui fera notre force.

Enfin à titre personnel, au nom du conseil communal et de toute la population, je vous adresse mes plus sincères félicitations pour votre élection et votre engagement. Vous allez vivre ou revivre une expérience humaine et politique enrichissante. J'espère sincèrement que vous en retirerez de grandes satisfactions. Et n'oubliez pas, c'est nous qui gérons la Commune.

Je vous souhaite une excellente soirée et santé à celles et ceux qui participeront à l'apéritif. Merci"

M. Le Président prend la parole pour clore cette séance inaugurale de la nouvelle législature.

"L'ordre du jour a été relativement simple et n'a pas présenté de difficultés majeures, mais il n'en sera pas toujours ainsi. Nous l'avons vu avec quelques débats sur le référendum sur lequel je ne reviendrai pas. Je rappellerai que le travail en commission et au sein des groupes est essentiel à l'efficacité du travail du Conseil général. Je vous invite donc à y participer pleinement, et c'est là que se cristallisent les bons nombres de décisions qui seront prises lors des assemblées.

Je reviens sur les votations du 14 juin, pas celles concernant la commune, mais sur le scrutin fédéral dit de la durabilité. Ce titre me semble trompeur et masqué les véritables enjeux du débat qui vont façonner notre société pour les 20 années à venir. La Suisse a sa mémoire courte et oublie ses origines. A la fin du XIXe siècle, l'industrialisation a laissé de nombreuses personnes sur le bord du chemin. Ma propre famille en a fait les frais. Certains ont dû s'expatrier en Afrique du Sud ou aux États-Unis pour survivre. Tandis que mon arrière-grand-père, faute de moyens, n'a pu aller qu'en France pour travailler dans les champs comme saisonnier. Il y a 40 ans, je l'ai eu cette opportunité de pouvoir revenir en Suisse et c'est un choix que je ne regrette en rien. Toutefois, je porte un regard critique sur le fonctionnement démocratique actuel de nos institutions. Les outils sont trop souvent instrumentalisés par des intérêts partisans. Devons-nous remettre en cause les acquis de notre démocratie semi-directe que beaucoup de nations nous envient? Toutefois, c'est à nos enfants qui devront répondre à cette question, bien qu'on observe chez eux un désintérêt de plus en plus important pour les votations fédérales. Et pourtant c'est là que se décident leur propre avenir et ceux de leurs propres enfants.

Pour terminer, permettez-moi une anecdote qu'un conseiller national me rapportait, il y a déjà quelques années. A l'occasion d'une visite d'élu de la ville de Singapour, au Parlement fédéral à Berne, des parlementaires suisses déjà ont évoqué le risque d'une surpopulation pour les années à venir. Les visiteurs singapouriens ont souris poliment tout en pensant sans doute que surpopulation chez eux, ça voulait dire autre chose qu'en Suisse. Nous ne savons pas trop de quoi on parle quand on parle de surpopulation.

Sur ces mots, je clos cette assemblée du conseil général de la commune de Rue pour la législature 2026 à 2031. Au nom du Conseil général, je vous convie à l'apéritif servi dans le hall. Les membres du public sont également chaleureusement invités. Bonne soirée à tous et bon retour dans vos foyers."

Fin de séance à 20h55.

Jean-Louis Dubler
Conseiller général

Karine Charrière
Secrétaire du Conseil général

Conseil général de Rue

Note de frais pour les membres

2026-2031

Prénom : **Prénom**

Nom : **Nom**

Valeur du jeton de présence : **80.00 CHF**

Jetons de présence pour les séances du Conseil général

Introduire la date jj.mm.aa		Tapez "1" pour valider	Montant
05/05/26	Séance ordinaire du Conseil général	1	80.00 CHF
	Séance ordinaire du Conseil général		0.00 CHF
	Séance ordinaire du Conseil général		0.00 CHF
	Séance ordinaire du Conseil général		0.00 CHF
	Séance ordinaire du Conseil général		0.00 CHF
Total pour le Conseil général		1	80.00 CHF

Jetons de présence pour les commissions et les copil

Introduire la date jj.mm.aa		Précisez la commission	Tapez "1" pour valider	Montant
06/06/26	Séance de commission	Financière	1	80.00 CHF
	Séance de commission	Naturalisation	1	80.00 CHF
	Séance de commission	Aménagement	1	80.00 CHF
	Séance de commission	Enfance	1	80.00 CHF
	Séance de commission			0.00 CHF
	Séance de commission			0.00 CHF
	Séance de commission			0.00 CHF
	Séance de commission			0.00 CHF
	Séance de commission			0.00 CHF
23/11/26	Séance de commission			0.00 CHF
Total pour les commissions			4	320.00 CHF

Conseil général de Rue

Note de frais pour les membres

2026-2031

Prénom : **Prénom**

Nom : **Nom**

Indemnité kilométrique : **0.70 CHF**

Frais de déplacement

Introduire la date jj.mm.aa	Raison du déplacement	Départ	Destination	Distance aller-retour km	Montant
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
				À payer :	0.00 CHF

Rétribution à l'heure : **25.00 CHF**

Vacations payées à l'heure

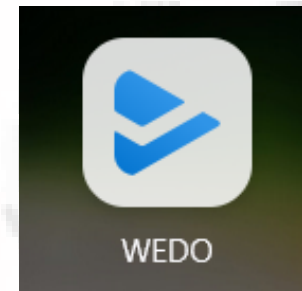
Introduire la date jj.mm.aa	Décrivez les prestations	Heure début :	Heure fin :	Temps à payer	Montant
		10:30	10:30	0	0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
					0.00 CHF
				À payer :	0.00 CHF

Heure de début et de fin arrondie au quart d'heure. Introduisez l'heure séparée de ":", par ex. 13:15 / 20:30 / 21:45

À payer : 0.00 CHF



CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE



○ Conseil général ▾ ⓘ Aperçu 📅 Réunions ☑ Tâches 📄 Fichiers 📋 Checklists ▾ ⌛ Définir un statut ⋮

À venir Cette semaine Passées

🔍 ⚙️ Filtrer ⌛ Statut +

avril 2026

23 AVR., JE 19:30 - 22:30 ○ Conseil général du 23.04.2026 En préparation NB  JP +51 ⋮

mai 2026

05 MAI, MA 19:30 - 22:00 ○ Séance du Conseil général En préparation NB CBε GBc +30 ⋮

juin 2026

01 JUIN, LU 19:30 - 22:30 ○ Conseil général du 01.06.2026 En préparation CBε PD SB +28 ⋮



CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE





**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE**

Rétribution des membres du Conseil général :

Fr. 80.00 par séance plénière ou commission ou délégation

Fr. 0.00 par séance de groupe

Fr. 25.00 / heure mandats particuliers (rapports, auditions,

Fr. 0.70 / km déplacement hors commune

Autre frais si justifiés



CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

Calendrier des prochaines séances :

01.06 **Conseil général (comptes)**

14.06 **Votation referendum**

15.12 **Conseil général (budget)**



CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

Referendum du 14 juin 2026

01.06 **Conseil général (comptes)**

14.06 **Votation referendum**

15.12 **Conseil général (budget)**



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE**

Questions – Réponses sur le fonctionnement du CG